

## Les étudiants en médecine attaquent le filtre de fin de première année

En front commun, la FEF (Fédération des étudiants francophones), le Cium (Comité interuniversitaire des étudiants en médecine) et les fédérations étudiantes des universités UCL, ULB, ULg et UNamur, ont mandaté les avocats Luc Misson et Aurélie Kettels pour assigner l'État belge en référé au sujet du concours de fin de première année de médecine. Leur objectif: obtenir l'annulation du concours de juin prochain en Fédération Wallonie-Bruxelles, destiné à écriémer la future promotion 2022.

Le même concours, en 2016, avait été invalidé par le Conseil d'État, qui avait jugé que le quota de numéros

Inami prévu pour 2021, auquel était lié le classement du concours, n'était pas motivé de manière adéquate. Or, le même quota, pour 2022, n'a pas été officiellement publié.

«Les conditions de l'organisation de l'épreuve 2017 ne sont ainsi pas réunies», jugent les avocats Luc Misson et Aurélie Kettels. Ces derniers vont lancer cette semaine une procédure en référé devant le tribunal de première instance de Liège. Il est envisagé de faire pareil devant les juridictions de Bruxelles, Namur et Nivelles, voire d'introduire une action collective à l'échelle de la Communauté française. **BELGA**